

**MERCI**  
Grâce à vous  
On a gagné  
le droit de négocier !

**LE TEMPS EST VENU  
D'ÊTRE ENTENDU**

**Union Nationale des  
Syndicats Autonomes**



## MUTUELLES, MAUVAISE NOUVELLE



### LES TARIFS DES MUTUELLES VONT (ENCORE) AUGMENTER EN 2024

Cette hausse des cotisations est inévitable, toutes les complémentaires santé préviennent qu'elles vont devoir augmenter leurs tarifs en 2024. Les organismes expliquent être confrontés à une hausse croissante des remboursements de leurs assurés.

Ils incriminent entre autres:

- des transferts de charge de la Sécurité sociale à leurs dépens.
- la revalorisation des actes médicaux.
- le recul du départ à la retraite.
- le poids de nos anciens et de leurs ayants droits sur les remboursements, **il est d'ailleurs question de fortement augmenter leurs cotisations.**

Il y a eu la hausse des tarifs hospitaliers dans le public et dans la privé, le Ségur de Santé avec **400 millions d'euros** consacrés à la **revalorisation des salaires des soignants (pas tous, nous n'étions pas soignants cette fois là)**.

La réforme du **100 % Santé**, qui permet un remboursement intégral sur des dispositifs médicaux, a ainsi renforcé la part des complémentaires dans la prise en charge des dépenses d'optique, dentaire et d'audiologie.

Par ailleurs, depuis le 15 octobre, l'Assurance maladie **ne rembourse plus que 60 % des soins dentaires**, contre 70 % jusqu'à maintenant, laissant les complémentaires prendre en charge la part manquante.

Le coût de la vie et les prix de l'énergie ont fait un bon en avant, mais les salaires n'ont malheureusement pas augmenté aussi vite que l'inflation. Beaucoup ne se soignent pas par manque de moyens. Le reste à charge a considérablement augmenté le non-recours aux soins.

**La solution proposée pour réduire cette augmentation de cotisation à l'EFS pourrait être la diminution ou le déremboursement de certains actes.**

**L'UNSA propose de garder les mêmes garanties mais de faire passer la part de cotisation patronale de 60 à 70%**





Union Nationale des  
Syndicats Autonomes



## PLFSS 2024

Le 25 octobre 2023, la Première ministre Elisabeth Borne a engagé, sur la base de **l'article 49.3** de la Constitution, la responsabilité du gouvernement sur la partie "recettes 2024" du PLFSS.

Le 30 octobre la deuxième partie "recettes et équilibre général 2024" du projet de budget de la sécurité sociale a été adoptée sans vote, et les députés examinent actuellement la partie du texte, relatif aux dépenses (troisième partie).

Sans surprise, le gouvernement devrait également engager à nouveau le 49.3 sur cette partie.

Dans ce projet de loi, **l'article 31** pourrait remettre l'EFS sur les rails en modifiant **l'article L. 1222-8** du code de la santé publique.

**Le tarif de cession des produits cédés pour une finalité transfusionnelle serait déterminé en tenant compte du coût de revient de la collecte, la qualification biologique, la préparation, la distribution, la délivrance et le contrôle de la qualité desdits produits qui incomberait à l'Etablissement français du sang.**

Une modification du régime fiscal et juridique applicable aux médicaments dérivés du plasma (MDP) pourrait nous faire beaucoup de bien, mais ça nécessiterait un gros effort de production.

En 2022 l'EFS n'a pu en fournir que 783 560 litres, alors que la nouvelle usine LFB à Arras traitera 3,3 millions de litres en 2025. Nous redoutons que nos institutions s'appêtent à fournir le LFB en plasma prélevé aux États-Unis sur des miséreux rémunérés, plutôt que viser l'autosuffisance nationale.

Cette autosuffisance nécessiterait l'achat de machines d'aphérese, l'embauche d'infirmier.e.s et le retour du plasma en collectes mobiles.





**Union Nationale des  
Syndicats Autonomes**

## CONSTITUTION DU CSE

La constitution du bureau s'est faite sans surprise, encore majoritaire, la CFDT s'est offerte 100% des postes du bureau, même si ça ne reflète pas le pourcentage des voix exprimés par les électeurs bretons.

Pour ce qui en est des différentes commissions, un désaccord d'interprétation des textes a ajourné les élections des membres.

Normalement au cours de la prochaine réunion CSE prévue le jeudi 7 novembre, les postes devraient être attribués.

## CONSTITUTION DU CSEC

Le 31 octobre, la constitution du CSEC s'est faite, l'UNSA Bretagne y était, car en plus d'être aux négociations, j'occupe la fonction de Représentant Syndical UNSA au CSEC.

Notre syndicat est devenu une organisation syndicale représentative et peut participer aux débats.

**C'est vous qui nous avez permis de pouvoir de faire entendre votre voix.**

Là aussi, les élections ont eu du mal à se faire, des divergences d'interprétations ont ralenti le processus, et en fin de journée tous les postes n'étaient pas attribués. Au cours du prochain CSEC, les élections devraient arriver à leur terme.

## HORAIRES MDD 2024

Nous sommes très nombreux à avoir constaté une dégradation de nos conditions de travail ces dernières années, c'est un constat sans appel. La polyvalence, l'efficacité et la mutualisation ont, nous le pensons atteints leurs limites.

Ces nouveaux horaires sont loin de convenir au personnel, le seul avantage de la MDD était une fin de travail à des heures raisonnables, et là, que des désavantages, et cela sans la prime panier des collectes mobiles.

Ça va devenir compliqué de faire passer la TMC auprès des équipes qui ont la sensation d'en faire toujours de plus en plus.

### **PLUS QUE MANAGÉ, NOUS VOULONS ÊTRE MÉNAGÉ**

Nous « ménager » en améliorant notre qualité de vie au travail, nous sommes des personnes, des femmes et des hommes qui voulons ne pas y laisser notre santé ou notre vie de famille.

Le risque est de faire fuir des salariés usés par ces changements et le manque de considération vers d'autres horizons, mieux payés.





C'est le moment de nous rejoindre

Engagement véritable,  
Cohésion d'équipe  
et Camaraderie

Union Nationale des  
Syndicats Autonomes

**Bien plus qu'un syndicat !**

## Pourquoi adhérer à l' UNSA EFS ?

C'est l'assurance de trouver à vos côtés des représentants qui vous ressemblent et qui agissent avant tout pour vous.

En adhérant, vous deviendrez alors actrice ou acteur de votre avenir.

L'adhésion permet d'avoir accès aux formations UNSA, au soutien juridique, à des informations privilégiées. Elle montre son soutien à l'organisation.

Être adhérent permet également de prendre part à la vie du syndicat et de sa section d'établissement.

Vous souhaitez avoir la possibilité de faire entendre votre voix, vous êtes en attente de plus de considération, d'une meilleure qualité de vie, de meilleures rémunérations.

Notre équipe est très motivée et fera tout pour faire remonter vos attentes, elle négociera pour faire que ça progresse.

**Plus que jamais, vous serez accompagnés  
et défendus en cas de soucis.**

**+ utile l'Unsa!**

Une question, le besoin d'être accompagné nous serons toujours là pour vous



**A L'UNSA  
ON S'OCCUPE DE MOI!**

Padlet UNSA EFS Bretagne



MARTIN Nicolas

Délégué Syndical Régional UNSA EFS Bretagne

mail: [unsa.efs Bretagne@gmail.com](mailto:unsa.efs Bretagne@gmail.com)

tél: 06 78 38 86 62

**PS: Si vous ne souhaitez plus recevoir cette communication, vous pouvez décider de vous-même de bloquer l'expéditeur via la fonction « courrier indésirable » de votre messagerie.**